

ADHESION 2024 - 2025



Généralités

- L'adhésion est valable du jour de l'adhésion jusqu'au 30 Juin 2025. Néanmoins, de nombreux adhérents continuent de se retrouver pour des sorties informelles et non encadrées durant l'été.
- ALTERNATURE 3R n'a pas de section pour les mineurs, les adhésions sont réservées aux personnes majeures.
- Les statuts sont consultables au siège social de l'association et le règlement intérieur est consultable en ligne sur le site internet d'A3R.
- Droit à l'image : ALTERNATURE 3R se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur, adhérent et ou bénévole, dans le cadre de la promotion et de la pratique des activités de l'association, sauf demande expresse de votre part par mail (joignez votre photo en pièce jointe) auprès du/de la Secrétaire.

Tarifs Cotisation 2024 – 2025

La cotisation annuelle au club comprend pour la saison 2024 – 2025 l'adhésion à l'association et la licence UFOLEP avec assurance.

	Adhésion /p (1 seul adhérent ou nouvelle inscription)	Adhésion /p (2 adhérents au club dans la même famille)	Licence (Assurance)	TOTAL /p (1 seul adhérent ou nouvelle inscription)	TOTAL /p (2 adhérents au club dans la même famille)
TRAIL, RUNNING	65 €	60 €	34 € (Multisport Compétition)	99 €	94 €
RANDO, MARCHE	35 €	33 €	25 € (multisport Loisir)	60 €	58 €

Cotisation

- La Cotisation annuelle confirme l'adhésion à l'association ALTERNATURE 3R, l'aide au fonctionnement, ainsi que la souscription d'une licence avec assurance à UFOLEP du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- La période de renouvellement des cotisations débute le 1^{er} septembre et se termine le 30 septembre de la même année. Après ce délai l'adhérent n'est plus considéré membre d'ALTERNATURE 3R et n'est plus couvert par l'assurance.
- L'adhésion pour les étudiants est gratuite, seule la licence reste à charge.

Licence

- ALTERNATURE 3R est affiliée à la fédération UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique).

ALTERNATURE 3R – 78610 – LE PERRAY EN YVELINES

<https://www.alternature3r.fr> – alternature3r@gmail.com

ADHESION 2024 - 2025



- Dans le cadre des activités principales de l'association, nous avons opté pour la souscription des membres pratiquant l'activité **Trail et/ou Running** à la **formule « Multisport Compétition »**, et à la **formule « Multisport Loisir »** pour les membres pratiquant l'activité **Rando Marche**.
- Il est possible pour les membres souhaitant être couverts pour d'autres activités, de choisir une autre formule.
- Depuis mars 2022, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est plus exigée par l'UFOLEP, seul le questionnaire de santé **QSSPORT » CERFA n°15699*01** doit être rempli par le futur adhérent et **conservé par lui-même (la collecte d'informations à caractère médical est interdite dans notre cas)**.

Assurance

Dans le respect de la loi sur le Sport qui impose aux groupements sportifs d'assurer ses adhérents en Responsabilité Civile, ALTERNATURE 3R attire l'attention des adhérents pratiquants régulièrement leur sport, sur l'intérêt de renforcer leurs garanties « Indemnités Contractuelles » en souscrivant un capital décès et infirmité supplémentaire.

L'UFOLEP a souscrit des contrats collectifs d'assurance auprès de **AXA France** pour garantir en Responsabilité Civile, individuelle Accidents, Assistance, Protection juridique, à la fois les Clubs affiliés, ses dirigeants et ses pratiquants. L'assurance complémentaire peut aussi être souscrite auprès de votre assureur habituel ou votre fédération sportive si vous en avez déjà une.

L'adhérent confirmera sur le bulletin d'inscription avoir été informé conformément à l'Article 38 de la loi du 16-07-84 de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance proposant des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Le tableau des garanties est fourni dans un document annexe, « Notice d'assurance – Saison 2024 - 2025 ».